

Publié le 19 avril 2018

Formation libraires 2018 Actions collectives SLF

Le Syndicat de la librairie française propose de nombreuses formations professionnelles en "actions collectives" en 2018. Elles sont prises en charge à 100 % pour les salariés.

Dans le cadre des actions collectives 2018, le Syndicat de la librairie française initie des formations prises en charge à 100 % pour les salariés.

Programme 2018

- Optimiser son activité et sa rentabilité par la fidélisation de ses clients : 28-29 mai, Metz
- Développer son potentiel de vente de Livres d'art : 30-31 mai, Marseille
- Développer son rayon « Bande Dessinée » : 4-5 juin, Lyon. Plus d'informations dans l'article Bande dessinée : formation libraires 2018
- Développer son rayon « Bande Dessinée » : 17-18 septembre. Angoulême
- Développer son rayon « Pratique » : 2-3 oct, Paris
- Développer son rayon « Jeunesse » : 8-9 oct, Paris
- Développer son potentiel de vente de Livres d'art : 8-9 nov, Paris
- Développer son rayon « Sciences Humaines et Sociales » : 26-27 nov, Montreuil, INFL

Principe des actions collectives :

- Le coût pédagogique est pris en charge à 100 % par l'AGEFOS PME.
- Remboursement des trains : plafond 150 €
- Remboursement de l'hébergement : 80 € à Paris ; 75 € en Province
- Remboursement du repas : 19 €/repas
- Remboursement du salaire du stagiaire : 20 € / heure (salaire chargé)

Pour bénéficier de ces formations, il faut :

- Être salarié d'une libraire dont le code NAF est le 4761Z
- Ouvert sur le territoire national

Il n'y a aucune démarche administrative à faire auprès de l'AGEFOS PME, ou de l'AGEFICE, tout est géré à l'INFL. Pour vous inscrire, contactez Nourfel Allouche :

Mail: nallouche@infl.fr

Tél.: 01 41 72 79 77

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24

 $https://auvergnerhone alpes-livre-lecture.org/articles/formation-libraires-{\tt 2018-actions-collectives-slf}$